

Direction Régionale de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt

Limoges, le 18/12/2024

Affaire suivie par :
Sophie DANTHEZ / Jean-Guillaume CODECCO

Compte rendu du comité régional paritaire sylvo-cynégétique du 06 décembre 2024

Liste des présents (34 participants) :

Membres du CRPSC désignés dans l'arrêté préfectoral du 06/07/2023

Monsieur Nicolas LECOEUR représentant le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Monsieur Henri SABAROT représentant le Président du Conseil Régional de la région Nouvelle-Aquitaine,
Monsieur Pierre BEAUDESSON représentant le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière,
Monsieur Nicolas JANNAULT, Directeur de l'Agence Landes-Nord-Aquitaine de l'Office National des Forêts,
Monsieur Xavier GAILLARD, représentant le Président du Syndicat FRANSYLVIA Limousin,
Monsieur Patrick MERCIER, président de Fransylva Poitou Charente,
Monsieur Stéphane VIEBAN représentant le Président de l'Union de la Coopération Forestière Française,
Monsieur Alain GIGOUNOUX, représentant Président de la Fédération Régionale des Chasseurs,
Monsieur Yannick LABARRERE représentant le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Gironde,
Monsieur Jean-Pierre REMONTEIL représentant le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes,
Monsieur David MARC représentant le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Charente-Maritime,
Monsieur David MURAT représentant le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Corrèze.

Absents excusés :

Monsieur Éric DUMONTET, représentant le Président du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest,
Messieurs Bruno MEUNIER, président de la Fédération régionale des Chasseurs de la Nouvelle Aquitaine et
Dorian BARBUT, chargé de missions à la FRC NA

Membres invités à titre d'expert désignés dans l'arrêté préfectoral du 06/07/2023

Monsieur le directeur départemental des territoires de la Corrèze représenté par madame Léane JAVALOYES, Cheffe de l'unité biodiversité, chasse pêche et Chloé BOUCHAREL, chargée de mission chasse,
Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde représenté par madame Delphine ESPALIEU, Cheffe de l'unité Nature.

Autres présents :

Monsieur Jean-Paul LARQUE et Madame Cécile MARIS (CNPF NA),
Messieurs Yann de Beaulieu et Julien FERRE et Madame Charlotte FLORIN (OFB),
Monsieur Guillaume LEQUEUX (GIP ATGeRi),
Monsieur Valentin HERMOUET (FDC 33),
Monsieur François RODRIGUEZ (FDC17),
Monsieur Bernard LAZARINI (CR NA),
Madame Sophie DANTHEZ et Monsieur Jean Guillaume CODECCO (DRAAF NA)
Monsieur Alexis MALAGNINO (CNRS)

Henri SABAROT et Nicolas LECOEUR introduisent le comité.

1) Bilan 2025

- Bilan de réalisation du programme d'actions 2025

Jean-Guillaume CODECCO présente le bilan des actions menées suite aux décisions formulées lors du dernier comité paritaire en décrivant les réalisations et les actions mises en place.

- Bilan des actions en lien avec l'observatoire territoires-gibiers : télé-signalements des dégâts, données plans de chasse, évolutions prévues dans l'observatoire

Jean-Guillaume CODECCO présente le bilan régional annuel des dégâts à partir des données de télé-signalements saisies dans l'observatoire.

Il est constaté de plus en plus de dégâts liés au sanglier. Le trait commun entre tous ces signalements semble être des plantations en godet.

Concernant les cartes des télé-signalements, il faudra favoriser à l'avenir le type de dégâts au lieu de l'espèce. En effet, il est plus facile et juste d'identifier le type de dégâts que d'en déduire l'espèce.

Concernant les plans de chasse chevreuil, il est constaté une baisse des attributions et des réalisations par rapport aux années précédentes alors que nous sommes confrontés à une augmentation des télésignalements.

Stéphane VIEBAN fait remarquer que cette situation est intolérable vis-à-vis des propriétaires forestiers. Il fait ainsi remarquer que la situation s'aggrave et que personne ne semble bouger. Il précise également que certains sylviculteurs arrêtent de planter à cause des dégâts et des coûts que cela représente.

Patrick MERCIER évoque les efforts des fédérations avec sur certains secteurs une augmentation des attributions, mais il constate dans le même temps que le taux de réalisation est insuffisant. Il précise également que dans la Vienne, malgré les efforts, il y a encore 20 % des plans de chasse qui ne sont pas réalisés.

Pierre BEAUDESSON rappelle le rôle du comité concernant la réalisation d'une carte des zones les plus affectées et qu'elle doit être actualisée chaque année. Il rappelle qu'une carte avait été proposée en 2018 et que depuis plus rien. Cette carte doit servir de base au programme d'actions prévu par le comité. Il mentionne qu'en Limousin une carte a été réalisée par la forêt privée à dire d'expert.

Nicolas LECOEUR rappelle le rôle du comité paritaire et de la DRAAF. La carte doit être le reflet d'un travail entre forestiers et chasseurs. La DRAAF est là pour faciliter ou animer les échanges voire accompagner financièrement certaines actions comme elle a déjà fait, mais elle n'intervient pas dans les plans de chasse qui sont du ressort du niveau départemental notamment au sein de la CDCFS. Il entend et trouve totalement légitime les réflexions faites sur les dégâts qui sont régulièrement remontées aux ministères et incite les acteurs à poursuivre leurs mobilisations au niveau local (départemental) et national.

Stéphane VIEBAN fait alors remarquer que le comité ne sert à rien si c'est juste pour faire un bilan de données remettant en cause ses prochaines participations. Il craint que la forêt ne devienne un zoo.

Nicolas LECOEUR rappelle que l'objectif du comité est de rapprocher les forestiers et les chasseurs. Il précise que les instances officielles des plans de chasse sont les CDCFS. Le rôle du comité est de partager les expériences et les connaissances

Stéphane VIEBAN fait remarquer que son entreprise passe du temps à saisir les dégâts et il ne voit pas de résultats. Il regrette que les reboiseurs ne soient pas invités aux instances départementales. Il craint que les forestiers finissent pas faire des chasses privées pour permettre de retrouver un certain équilibre. Il le déplore précisant que ce n'est pas sa vision de la chasse.

2) Expertise CNRS SylvaFaune : analyse préliminaire et résultats sur les territoires de Moulière et du Médoc

Suite à un contretemps, Alexis MALAGNINO assure sa présentation en visio-conférence avec l'aide de Julien FERRE.

Le premier bilan de cette étude qui peut être fait est l'effet positif des augmentations des plants de chasse sur la baisse des populations sur les secteurs. Sur certains secteurs l'augmentation a seulement permis de stabiliser la population, sur lesquels, il faudrait de nouveau augmenter les plans de chasse pour voir une baisse des populations. Dans d'autres secteurs, la baisse des populations semble être la conséquence de la migration des animaux vers des zones plus calmes due à une pression de chasse plus faible.

3) Retours sur des actions locales

a) Retour d'expérience d'un forestier non chasseur ayant intégré le bureau d'une société de chasse comme secrétaire en Dordogne

Témoignage de F. DESBORDES de CEPOY :

En 2016, j'hérite de mon père de 70 ha de bois sur la commune de 24450 Firbeix. N'ayant aucune connaissance de ce domaine, je me forme (FOGEFOR), je m'informe auprès de mes amis plus expérimentés que moi, je fais mes choix (TVA, PSG, SIRET etc...). Enfin je m'inscris au Groupe de Développement Forestier Nord Périgord parce que pour 15€/an, j'y trouve un remarquable carnet d'adresses de professionnels des métiers du bois (Conseil, travaux, aides fiscales, ventes....).

Venons-en à la chasse: très anciennement, les droits de chasse avaient été donnés gratuitement par mon père à l'ACC Firbeix. Devant les coups de rabot sur les retraites et l'augmentation des taxes foncières, je loue les droits de chasse à l'ACC Firbeix. ACC pour association communale de chasse, et non pas ACCA Association Communale de Chasse Agréée. Je ne suis pas chasseur, mais les chasseurs de Firbeix sont mes amis, mes voisins ou mes locataires.

En 2017, divine surprise: Alliance Forêts Bois (AFB) me propose un boisement compensateur (gratuit!) de chênes pédonculés et américains sur 10 ha. La plantation est réalisée en 2019: sur 5 zones 4 875 chênes pédonculés et 5 600 chênes rouges, protection 1 plant sur 2, pas de clôture, 50 000 euros d'argent public tout de même.

Janvier 2024: Un contrôle sur ce boisement est passé en le 19 janvier 2024, par M. Matthieu Bajart de la Chambre d'agriculture de Dordogne. Et c'est la douche froide:

- *Parcelle 1: disparition des plants non protégés à 100%, plants protégés abrutis à 80%*
- *Parcelle 2: 50% d'abrutissement sur les plants non protégés*
- *Parcelle 3: 20% d'abrutissement sur les plants non protégés*
- *Parcelles 4 et 5, disparition à 80% des plants non protégés, plants protégés abrutis à 100%.*

La déclaration officielle de ce désastre réalisée, j'apprends qu'il reste fin janvier encore 15 bracelets de chevreuils non réalisés sur 40! J'apprends aussi que depuis des années, nos chasseurs réalisent au mieux 80% des chevreuils. Et ça, ça m'ennuie profondément: 80% sur 40 bracelets, ça laisse 8 bêtes, et donc autant pour la reproduction de l'espèce.

Le 14/2/2024, je communique ces faits par écrit au président de l'ACC Firbeix, et j'étudie avec des amis chasseurs des propositions pour réaliser la totalité du tableau chevreuil: journées spécifiques, battues générales, pièges photos, tir à l'affut etc...

Arrive l'AG 2024: les propositions de solutions sont acceptées. Non chasseur représentant les propriétaires de la commune, je suis élu secrétaire de l'ACC. Enfin j'annonce que je céderai gratuitement mes droits de chasse à l'ACC sous condition que la totalité du tableau chevreuil soit réalisée; à défaut, retour à la location.

Conclusions au 21 novembre 2025

Pour la saison 2024-2025, le tableau de 40 chevreuils a été réalisé en totalité. La saison 2025-2026 est bien lancée. À Firbeix, le chevreuil semble avoir rejoint la même priorité que les cerfs, biches et sangliers: finalement réaliser tout le tableau des chevreuils semble possible.

Aujourd'hui je connais les difficultés des chasseurs, qui en retour, connaissent les miennes.

Cependant une question reste à régler: comment faire évoluer annuellement les prélèvements cynégétiques pour obtenir des baisses raisonnées de population?

b) Retour d'expérience d'une collaboration étroite entre forestiers et chasseurs en Gironde (Médoc)

« Données transmises ultérieurement »

La fédération reste unie pour trouver des méthodes qui fonctionnent

En CDCFS, il ne faut pas hésiter à parler des opposants à la chasse qui sont souvent les mêmes qu'en forêt

4) Perspectives 2026 : propositions d'actions

Xavier GAILLARD confirme la nécessité de l'emploi du terme « jeunes peuplements » dans l'action 1 car il n'y a pas que les plantations qui sont concernées par les dégâts.

Pas de remarques particulière sur les propositions d'actions.

Henri SABAROT revient sur le fait que le comité est une instance régionale qui sert à partager de l'information. Il regrette que le Syndicat des Sylviculteurs du Sud Ouest ne soit pas présent. Il souligne le challenge à relever face à une forte augmentation des populations de gibier pour diverses raisons et de moins en moins de chasseurs pour réaliser les plans de chasse.

Il confirme que le lieu de débat le plus approprié est la Commission départementale de chasse et de faune sauvage pilotée par les préfets de département.

David MARC alerte sur l'augmentation des concentrations d'animaux vers les zones de quiétude non chassées comme les camps militaires, les zones de 150 m autour des habitations, les zones en opposition pour convenances personnelles ...

Henri SABAROT évoque l'utilisation des battues administratives pour gérer ce problème.

Nicolas LECOEUR indique que ces éléments doivent être remontés en CDCFS.

Henri SABAROT évoque qu'en Gironde, pour finir les plans de chasse, ils ont recours aux battues administratives en passant par le préfet de département.

Patrick MERCIER évoque les problématiques de non réalisation de plan de chasse avec l'augmentation des populations et la baisse des chasseurs mais aussi le problème des plans de chasse trop qualitatifs donc trop complexes à réaliser.

Henri SABAROT évoque qu'il faut cibler les biches. De plus, il précise que les problématiques locales doivent se régler entre forestiers et chasseurs avec dialogue et bon sens

Jean Paul LARQUE rappelle que la notion de l'équilibre forêt gibier n'est obtenu qu'à partir du moment où le forestier n'a plus besoin de protection de gibier pour reboiser. Actuellement les protections sont nécessaires pour le chêne mais également pour le pin.

Il évoque également l'équation complexe de retrouver un équilibre :

- moins de chasseurs
- plus de gibier
- des coûts plus importants
- augmentation des coûts pour chasser
- plans de chasse avec 20 % non réalisés qui selon lui concernent principalement les femelles

Henri SABAROT rappelle, qu'en Nouvelle Aquitaine, le prix pour chasser sur 1 an correspond au prix pour chasser sur 1 journée au nord de la Loire. Il aborde également le problème de la sécurité à la chasse posant un problème de recrutement sur l'encadrement des chasses face à la responsabilité des personnes mises en jeux.

Nicolas LECOEUR n'a pas de remarque sur les propositions 2026. Il propose aux représentants de la FDC 17 de se rapprocher de la FDC 33 pour trouver les solutions aux problèmes évoqués. Il propose de rajouter une action 4 en mettant sur le site internet de la DRAAF les différents retours d'expériences et exemples de travail en commun ayant eu des résultats positifs. Il conclut en précisant que le comité régional paritaire n'a pas vocation à se substituer au niveau départemental et à la commission départementale de chasse et de faune sauvage.

L'ordre du jour et les sujets étant épuisés, il est proposé de clore la séance.